



*PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU*

**VENDREDI 29 FEVRIER 2008**

Ordre du jour

08-12.	Assainissement – Rapport d'activités 2007 du service d'assainissement.....	2
08-13.	Finances – Urbanisme – Bilan des cessions et acquisitions 2007.....	5
08-14.	Finances – Débat d'orientations budgétaires 2008.....	5
08-15.	Scolaire – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne.....	18
08-16.	Culture – Finances - Equipement de la médiathèque – Subvention – Consultation – Délibération pré-budgétaire .....	18

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 21 février 2008, s'est réuni le 29 février 2008, en session ordinaire en mairie.

**Présents (19) :** Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Bernard DANET, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Monique TREMOUREUX, Marcel PUREN, Gérard BEAULIEU, Flora RIMBERT, Bernard TUAL, Régine LE FEVRE, Jean Yves LATOUCHE, Sylvaine LE JEUNE, Olivier NOUAIL, Claudine STEPHANT, Bernard LE STUDER, Françoise MOURAUD

**Absents ayant donné pouvoir (7) :** Gérard LE GAL, Christian LE ROY, Edith JAN, Marylène PISIGO, Gilles LE CALONNEC, Liliane BERTHAULT, Jeannine DESFOSSEZ respectivement à Jean Yves LE MOIGNO, Bernard DANET, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Danielle NICOLAS, Nelly FRUCHARD, Olivier NOUAIL

**Absents (1) :** Bernard JOUET

**Secrétaire de séance :** Danielle NICOLAS

**Approbation du procès verbal de la séance précédente : Unanimité**

Avant que ne commence la séance, Bernard LE STUDER tient à préciser les raisons de son absence non excusée lors de la précédente séance, car cela ne c'était jamais produit au cours de ses 19 ans de mandat. Il informe l'assemblée qu'il avait donné pouvoir à Bernard JOUET pour le représenter et qu'il s'était inquiété de savoir s'il serait présent, ce que ce dernier lui avait confirmé. Or, il a appris le lendemain que Bernard JOUET était absent et qu'il avait donné pouvoir à Jeannine DESFOSSEZ. Bernard LE STUDER regrette ce manquement de Bernard JOUET.

## Délibération du 29 février 2008

### 08-12. Assainissement – Rapport d'activités 2007 du service d'assainissement

Christian GASNIER lit et développent le rapport suivant :

L'article D. 2224-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement :

## RAPPORT ANNUEL 2007 Sur le prix et la qualité du service assainissement (C.G.C.T., art. D.2224-1)

### I. Historique

Jusqu'en 1996, le service d'assainissement faisait l'objet d'une délégation de service public dont le délégataire était l'entreprise Saur. Depuis cette date, le service fonctionne en régie communale.

### II. Organisation du service communal

#### A) Aspects organisationnels

Le service fonctionne sous la responsabilité de l'adjoint au cadre de vie, à l'urbanisme et à l'assainissement.

De 1996 à 1998, ce service a fonctionné avec un seul agent du secteur technique, puis un agent d'environnement a été recruté en 1998 dans le cadre du dispositif contrat emploi-jeune. A la suite de son départ, un autre agent est venu compléter l'équipe, qui est titularisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Depuis 2006, l'organisation générale du service est donc la suivante :

Responsabilité	Grade	Temps
<b>Fonctionnel</b>		
Directeur général des services	Attaché principal	10%
Adjointe DGS	Rédacteur Chef	15%
Comptabilité 1	Adjoint administratif 1° cl	20%
Comptabilité 2	Adjoint administratif 1° cl	10%
Secrétariat technique	Adjoint administratif ppal 1° cl.	10%
<b>Opérationnel</b>		
Responsable du service	Agent de maîtrise ppal	100%
Agent d'environnement	Adjoint technique 1° cl	100%

#### B) Aspects financiers

Nos ressources nous permettent toujours d'envisager sereinement le développement du service. A plus long terme, il conviendrait toutefois de s'interroger sur l'assiette de la redevance, actuellement basée sur la

consommation en eau potable, car les nouveaux redevables pourraient recourir plus souvent à un nouveau dispositif d'assainissement réutilisant les eaux pluviales. Par ailleurs, les usagers tendent, et c'est une bonne chose, à mieux gérer leur consommation d'eau potable.

### **C) Extension du service**

En 2005, l'assemblée a décidé l'extension des compétences du service en créant le service public d'assainissement non collectif. Sa mission, bien que limitée à une activité de police de la salubrité, a été récemment considérée comme relevant du service marchand par les services de l'Etat et a donné lieu, en 2007, à l'application d'une redevance annuelle de 16.50 € (pour 517 redevables), ainsi qu'à l'établissement d'un état complémentaire dans le budget annexe d'assainissement.

## **III. Les indicateurs techniques**

### **A) La station d'épuration**

- Situation : Tréhuinec
- Maître d'ouvrage : Commune de Plescop
- Maîtrise d'œuvre : DDAF
- Constructeur : Sade
- Mise en service : Février 2004
- Réception : Juillet 2004
- Type : Boues activées avec aération prolongée et traitement de boue de type rhysofite
- Milieu récepteur : Ruisseau du Moustoir (partagé avec la commune de PLOEREN)
- Police des eaux : DDAF
- Capacité nominale : 6000 eh (1 habitant théorique raccordé rejetant 60 DBO5/j) – 360 kg DB05/j – 1300 m<sup>3</sup>/j en puits nappe haute – 102 m<sup>3</sup>/h en pointe

### **B) Le réseau d'assainissement collectif**

#### **1) Présentation générale**

Le réseau de collecte des eaux usées, de type séparatif, porte sur l'ensemble des secteurs urbanisés du bourg ; il est entièrement gravitaire en conduite moyenne de 200 mm de diamètre.

Les effluents collectés sont acheminés à la station d'épuration de Tréhuinec, par une canalisation de diamètre 250 mm et de 1,200 km de long, en service depuis février 2004.

Dans les secteurs urbanisés où le réseau séparatif n'est pas réalisé, les eaux ménagères, après dégraissage préalable et les eaux vannes sont traitées dans des dispositifs individuels d'épuration.

#### **2) Réseau en service**

Le réseau couvre actuellement tout le centre-bourg :

- Longueur : 23,3 km
- Nombre de postes de relèvement : 3 (en tête de station d'épuration, au Goh Len et au complexe sportif)

Le nombre d'usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif s'établissait à 1399 abonnés au 31 décembre 2007. Le recensement des assainissements autonomes est achevé et les premiers contrôles ont commencé.

## **IV – Les indicateurs financiers**

### **A) Le prix de l'assainissement**

#### **1) Modalités de tarification**

**1.1.** La tarification appliquée aux abonnés résulte de la convention de déversement souscrite. S'il s'agit d'un déversement ordinaire, l'évolution du tarif dépend de la décision prise chaque année par le conseil municipal.

**1.2.** Les déversements spéciaux obéissent à des règles différentes en ce qui concerne les volumes d'eaux usées pris en compte. Mais ces volumes sont assujettis aux tarifs applicables aux déversements ordinaires (cas des exploitants agricoles et des usagers qui s'alimentent partiellement ou totalement à une autre source que le service des eaux).

1.3. Les tarifs des eaux industrielles et leur évolution sont fixés par des conventions particulières, en fonction des caractéristiques des rejets et de la réglementation spécifique applicable à ces eaux. Aucune convention de ce type n'est actuellement souscrite.

## 2) Les éléments du prix de l'assainissement

2.1. Ils sont constitués par :

- un abonnement, qui constitue en fait un droit d'accès au service ;
- des tarifs applicables aux volumes d'eaux usées définis à partir de la consommation d'eau potable relevée sur le compteur de l'utilisateur ;
- la T.V.A. au taux de 5,5%.

L'an passé, les volumes d'eau consommés utilisés comme assiette de la redevance étaient décomposés en tranches suivantes :

- Tranche 1 : 1 à 100 m<sup>3</sup>
- Tranche 2 : plus de 100 m<sup>3</sup>

2.2. Les tarifs sont les suivants :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007
- Abonnement annuel	36.00 €	37.00 €	37.75 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €
- Consommations							
- Tranche 1 (1 à 100 m <sup>3</sup> )	1.15 €	1.20 €	1.23 €	1.25 €	1.25 €	1.25 €	1.25 €
- Tranche 2 (plus de 100 m <sup>3</sup> )	1.30 €	1.35 €	1.38 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €

## 3) Simulation d'évolution des prix sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Abonnement annuel	36.00 €	37.00 €	37.75 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €
- Consommations	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>
- Tranche 1 (1 à 100 m <sup>3</sup> )	115.00 €	120.00 €	123.00 €	125.00 €	125.00 €	125.00 €	125.00 €
- Tranche 2 (plus de 100 m <sup>3</sup> )	26.00 €	27.00 €	27.60 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €
Total	177.00 €	184.00 €	188.35 €	191.00 €	191.00 €	191.00 €	191.00 €

Nous n'avons pas souhaité augmenter le coût de la redevance cette année dans la mesure où son produit apparaît aujourd'hui suffisant pour participer au financement du service (181 620.50 € en 2007, pour 182 335.48 € en 2006). Ce cap est d'autant plus important à maintenir que l'Etat a tout récemment créé une nouvelle taxe (redevance pour modernisation des réseaux de collecte), au travers de l'agence de l'eau, qui vient une nouvelle fois toucher le pouvoir d'achat des ménages.

## B) Les autres indicateurs financiers

Parmi les autres ressources d'exploitation de l'exercice figurent les postes ci-après :

- les participations pour raccordement à l'égout, pour un montant de 126 121,79 € en 2007 contre 166 282 € en 2006, payées par les nouveaux abonnés à la suite de l'émission du permis de construire ;
- les subventions d'investissements qui s'élèvent à 87 892,38 € en 2007 contre 210 556.80 € en 2006, ce qui est normal compte tenu de la relative pause marquée dans ce secteur.

L'annuité de la dette hors ICNE (Intérêt courus non échus) réglée au cours de l'exercice 2007 a atteint 89 418.16 €, soit 63.92 € par foyer abonné, contre 69.94 €/fa en 2006. Cette situation s'explique par le remboursement d'emprunt à capital progressif et surtout par le remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

Enfin, le service d'assainissement a réglé, en 2007, 265 417.61 €, hors TVA, au titre des travaux.

### Principales remarques :

Christian GASNIER souligne le bon travail des agents, d'astreinte un jour sur deux.

**Le conseil municipal a ainsi pris acte du présent rapport d'activités proposé par les commissions "Développement économique et finances" et "Cadre de vie, urbanisme et assainissement" du 20 février 2008.**

## Délibération du 29 février 2008

### 08-13. Finances – Urbanisme – Bilan des cessions et acquisitions 2007

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Les articles L.2241-1 et L.2241-2 du code général des collectivités territoriales disposent que l'assemblée délibérante doit débattre une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité, ou les personnes morales agissant pour son compte, et que ce bilan, accompagné d'un tableau des cessions et acquisitions, est annexé au compte administratif.

#### A). Les cessions

Les cessions immobilières se traduisent par une diminution du patrimoine communal, ce qui explique leur rareté. Elles deviennent toutefois plus importantes et plus évidentes lorsque la collectivité mène des opérations d'aménagement pour l'habitat et/ou le développement économique.

	Surface	%
Développement économique	64 490 m <sup>2</sup>	27.27 %
Habitat	172 034 m <sup>2</sup>	72.73 %
<i>Total</i>	<i>236 524 m<sup>2</sup></i>	

En 2007, les cessions favorisent le développement économique à hauteur de 27.27%, compte tenu des ventes très importantes déjà engagées en 2006, l'autre part la plus importante (72.73%) étant consacrée à l'habitat et à la mixité sociale au travers de l'opération des Jardins du Moustoir.

#### B). Les acquisitions

En 2007, les terrains acquis ont vocation à être rétrocédés afin d'assurer le développement durable de la commune par le développement de son activité économique. Une portion importante est consacrée à l'habitat et à la vie économique.

	Surface	%
Développement économique	14 260 m <sup>2</sup>	5.96 %
Habitat	183 203 m <sup>2</sup>	76.57 %
Cadre de vie	41 810 m <sup>2</sup>	17.47 %
<i>Total</i>	<i>239 273 m<sup>2</sup></i>	

90.90 % des actes ont été passés par voie amiable.

#### Principales remarques :

*Christian GASNIER considère que ces résultats sont le fruit d'une longue politique et que l'effort considérable dans le domaine économique permet enfin d'investir lourdement sans trop endetter la commune et sans augmenter la pression fiscale. Il rappelle par ailleurs que l'espace économique est passé de 30 salariés à plus de 500 en quelques années.*

**Le conseil municipal est invité à prendre acte et débattre du bilan des cessions et acquisitions foncières.**

## Délibération du 29 février 2008

### 08-14. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2008

Nelly FRUCHARD et Bernard DANET lisent et développent, chacun en ce qui les concerne, le rapport suivant :

Comme chaque année, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations du budget principal, et de ses budgets annexes, dans le délai de deux mois précédant le vote du budget. A cette fin, il paraît opportun de donner à chacun des éléments d'analyse, l'historique et les tendances fortes du budget pour les années à venir (les sommes y sont le plus souvent exprimées en kilo-euros).

## I. CONTEXTE GENERAL NATIONAL

### A. Un environnement économique national sombre

#### 1) Une croissance en repli

L'évolution de l'enveloppe des dotations de l'Etat est indexée sur :

- le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation de l'année (+ 1,6%) ;
- majoré du tiers du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'année précédente (+2,25%).

Dans un contexte où la politique monétaire privilégie la maîtrise de l'inflation, et compte tenu du mode de calcul actuel de la valeur moyenne des prix à la consommation, la seule variable d'ajustement à la hausse significative reste le point de croissance. Il est donc important d'en cerner l'évolution, pour permettre aux décideurs d'appréhender l'évolution de cette manne qui représente 36 % environ des recettes réelles de fonctionnement (valeur moyenne sur les 6 dernières années).

En 2007, les analystes évoquaient unanimement un contexte mondial relativement morose, principalement en raison du tassement, voire du repli plus ou moins fort de la croissance américaine lié au dégonflement du marché immobilier. Cette hypothèse s'est vérifiée au-delà des prévisions puisque ce "dégonflement" annoncé a débouché sur la "crise des surprimes".

Globalement, la zone euro devrait être relativement préservée des fortes corrections, principalement en raison de sa politique monétaire. Quelques pays seront vraisemblablement plus touchés (Espagne, Irlande, etc.), mais la France serait peu atteinte.

Toutefois, la forte appréciation de l'euro résultant de cette politique pénalise notre balance commerciale et creuse le déficit extérieur à -31.7 milliards (34.6 milliards en prévision 2008).

Par ailleurs, la Banque centrale européenne, parce qu'elle entend maintenir ses taux directeurs pour éviter tout dérapage inflationniste, impacte également notre croissance qui était depuis peu essentiellement tirée à la hausse par la consommation des ménages.

Nous sommes donc a priori entrés dans un cercle vicieux où l'euro fort nous protège mais induit par ailleurs un ralentissement de notre croissance. Cette tendance est plus visible en France puisqu'elle a moins bénéficié de la dynamique passée de la zone euro. Ainsi, le gouvernement avait élaboré le budget 2007 sur la base d'une croissance de 2.25 % alors qu'elle s'est établie à 1.9%.

Cet écart a conduit à appliquer des corrections sur les enveloppes normées de l'Etat, et notamment sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement, dont la part forfaitaire n'évoluera que de 1,26 % à PLESCOP. Prudents, nous avons toutefois anticipé ce mouvement de repli dans nos projections pluriannuelles, en retenant une évolution de l'ordre de 1% sur les cinq prochaines années.

Pour l'année 2008, le gouvernement a maintenu le taux prévisionnel de 2.25% en tablant sur les effets positifs de la loi TEPA.

## **2) Un déficit budgétaire national globalement stable**

Le budget 2007 mettait l'accent sur la réduction du déficit budgétaire de -46.9 milliard d'euros à -42 milliards, et les collectivités locales étaient fortement invitées à suivre cet exemple vertueux.

Le déficit budgétaire de 2007 s'établit finalement à 38,4 milliards d'euros principalement en raison de recettes fiscales plus importantes que prévu (+4 milliards), au versement d'un acompte de 1 milliard par EDF (qui devait être versé en 2008) et à un prélèvement moindre sur recettes au profit de l'Union européenne (1.5 milliard). Il reste toutefois que l'Etat n'a pas réglé toutes ses dettes car, selon le président de la commission des finances du Sénat, il aurait dû régler 1,5 milliard à la Sécurité sociale et 2,7 milliards au régime agricole. Le déficit s'établit donc en réalité à 41,6 milliards, ce qui reste conforme aux prévisions.

Cependant, si cette maîtrise s'accompagne d'une réduction de l'impôt sur le revenu, le niveau moyen des prélèvements obligatoires reste globalement le même en France puisqu'il appartient aux collectivités locales d'assurer les désengagements répétés de l'Etat, en finançant principalement leurs dépenses nouvelles par l'emprunt ou un recours plus important à la fiscalité.

## **B. Des budgets locaux tendus**

Les communes demeurent très largement le principal investisseur public en France. Il est donc important de déterminer leur marge financière, pour apprécier la nôtre à cette aune.

### **1) Des charges de fonctionnement en hausse significative**

Compte tenu des transferts de l'Etat, les charges de fonctionnement connaissent depuis quelques années des tendances haussières (+6.8% en 2007) qui dégradent l'autofinancement. Les frais de personnel contribuent largement à cette tendance en s'établissant à +9.2%.

**A Plescop**, malgré la création de nouveaux services approuvés à l'unanimité (maison de l'enfance, etc.), ces dépenses se limitent à 8.9 %. Sans cette hausse du niveau de service rendu à la population, les frais de personnel s'établiraient à 3.3%, ce qui s'inscrit en deçà du niveau moyen observé pour les seules communes (+4.4%).

## 2) Une dette locale plus importante

Après une longue période de maîtrise de leur dette, les collectivités semblent s'engager dans un cycle d'endettement lié principalement à un tassement de leur autofinancement. Cette tendance, si elle se confirme, aura nécessairement des conséquences dans la structure de leur financement ultérieure, puisque les intérêts de la dette pourraient bien à terme continuer de réduire leur niveau d'épargne et les inciter à emprunter encore plus.

Cela étant dit, l'endettement s'inscrit encore aujourd'hui dans un contexte favorable : les taux longs n'ont progressé qu'assez modestement cette année et cette tendance devrait se confirmer en 2008 puisque la BCE annonce une stabilité de ses taux directeurs, même si elle est parfois pressée de les baisser.

**A Plescop**, cette dette reste très en deçà de la moyenne de la strate car un passé très lourd nous a invité à la prudence. Il serait en effet inconscient d'endetter la commune comme cela a pu se faire voilà plus de 20 ans, en particulier dans un contexte où il est impératif de préserver autant que possible le pouvoir d'achat des Plescopais.

En projection, elle restera inférieure à la moyenne de la strate sur les cinq ans à venir, sans hausse des taux bien entendu.

## 3) Une hausse très modérée des taux sur le plan national

L'impôt foncier local est le produit d'un taux voté par l'assemblée délibérante par les bases foncières. Il représente généralement la ressource principale des communes.

La révision générale des bases, engagée au début des années 90 par les pouvoirs publics, n'ayant pas été menée à terme, les bases fiscales sont donc révisées forfaitairement par un coefficient national qui s'élève, cette année, à **+1,8%**.

Par ailleurs, l'année 2007 devrait connaître une hausse très contenue des taux, malgré une reprise des dépenses de gestion sous l'effet de mesures nationales ou locales. Globalement, l'évolution des taux de la commune de Plescop s'inscrit dans la moyenne nationale malgré sa faible richesse :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
National	+1,6 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,0 %	+0,7 %	+0,4 %	+0,3 %
Plescop	+3,5 %	0,0 %	+0,8 %	+1,0 %	+1,0 %	0,0%	0,0 %

C'est un fait incontestable, la question du pouvoir d'achat est au cœur de la préoccupation des Français, et les Plescopais n'échappent évidemment pas à la règle. Ces derniers ont produit des grands efforts de redressement des finances communales depuis 1990. Bien que toujours fragiles, celles-ci sont en effet globalement assainies.

Aussi, compte tenu des ressources nouvelles apportées par des choix forts de la municipalité (DGF et surtout le développement économique, etc.), il apparaît logique de poursuivre la pause fiscale pour les ménages. En projection, il ne sera donc pas nécessaire, ni même utile, d'augmenter les taux des impôts sur les 5 ans à venir.

## II. BUDGET PRINCIPAL

### A. Les grandes orientations budgétaires du mandat et de l'année 2008

#### 1) Le programme du mandat et les autorisations de programme

##### a) Les principaux enseignements des comptes administratifs

Cette année, alors que les services municipaux ont rempli toutes leurs obligations comptables dans les délais prescrits par le trésorier principal nous ne pouvons malheureusement pas proposer l'adoption des comptes administratifs puisque le trésorier n'est pas en mesure de nous fournir les comptes de gestion définitifs. La raison en serait les retards pris par certaines communes, mais aussi, et surtout, la mise en place d'HELIOS, le programme informatique de la trésorerie qui devait simplifier le contrôle des opérations comptables...

Néanmoins, nous disposons de tous les éléments permettant de présenter ces comptes 2007, tous budgets compris :

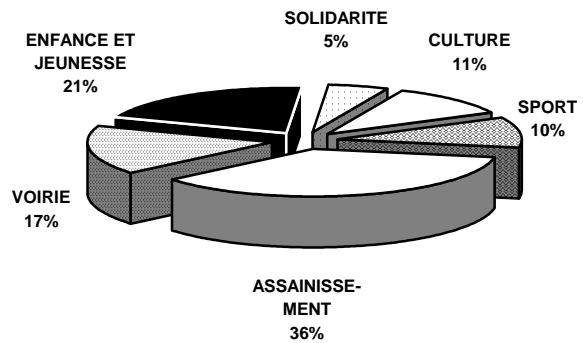
	BP PRINCIPAL		BP ASSAINISSEMENT		BP ECONOMIQUE	
	INVT	FONCT	INVT	FONCT	INVT	FONCT
<b>Compte administratif 2007</b>						
Recettes	2 983 199.63	5 013 233.74	505 299.95	558 020.37	1 864 594.68	3 453 024.21
Dépenses	3 503 473.99	3 964 411.17	586 851.62	284 495.02	1 879 895.00	2 339 302.92
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2006</b>	970 603.79	652 277.72	255 130.68	311 546.51	-823 621.37	1 518 248.85
<b>Affectation 2007</b>	652 277.72		311 546.51			1 518 248.85
<b>Résultat de l'exercice 2007</b>	-520 274.36	1 048 822.57	-81 551.67	273 525.35	15 300.32	1 113 721.29
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2007</b>	450 329.43	1 048 822.57	173 579.01	273 525.35	-808 321.05	2 631 970.14
<b>Affectation possible des résultats</b>	1 048 822.57		273 525.35			2 631 970.14

Dans toutes les hypothèses, ces budgets sont bien exécutés au regard des contraintes internes les concernant, et ils révèlent des marges d'autofinancement très appréciables, qui permettent à la commune d'investir dans la réalisation d'équipements publics nécessaires aux Plescopais, sans obérer la bonne santé de nos finances.

**b) Le programme prévisionnel du mandat**

Par délibération du 6 juillet 2001, le conseil municipal a déterminé les grandes orientations (exprimées en kiloeuros) concernant la programmation pluriannuelle prévisionnelle du mandat. Depuis, certains équipements ont connu des hausses liées notamment à l'envolée des coûts du bâtiment et à une baisse notable des subventions de nos partenaires (CAF, Etat, conseil général, etc.). L'effort important consacré à l'enfance et à la jeunesse a toutefois été maintenu, malgré la forte baisse des aides à la petite enfance.

Désignation	Hors budget principal	Budget principal
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>		1 436,83
<b>SOLIDARITE</b>	259,16	91,47
<b>CULTURE</b>		739,38
<b>SPORT</b>		705,08
<b>ASSAINISSEMENT</b>	2 484,92	
<b>DIVERS</b>		3 933,19
Dette en capital		1 326,31
Travaux de voirie		1 417,78
Acquisitions foncières		228,67
Equipement service technique		274,41
Aménagement de locaux		76,22
Travaux divers		243,92
Imprévus		365,88



**c) Les autorisations de programme**

La commune s'est engagée juridiquement par des autorisations de programme, en vue principalement de poursuivre et conforter sa politique de réserves foncières, indispensable pour inscrire le développement de Plescop dans une politique de développement durable.

Le recours à cette pratique est en effet nécessaire pour mieux apprécier l'ensemble des investissements se rapportant à un programme lorsque celui-ci s'étale sur de nombreuses années ou lorsqu'il gonfle artificiellement la section d'investissement de manière trop importante sur une plus courte période.

**- Les réserves foncières**

Il reste actuellement à exécuter l'autorisation de programme modifiée en novembre 2004 et relative à l'acquisition des terrains appartenant à l'indivision François BOLEIS survenue en 2004 :

Programme	Crédits de paiement										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
<b>Boleis Fr.</b>	206 300	8 800	32 500	18 500	19 000	21 000	18 500	18 500	18 500	22 500	28 500

**- Les équipements**

Dans la mesure où le programme de la mairie apparaît important et devrait normalement s'exécuter sur une durée prévisionnelle de 3 années, il est proposé de permettre à chacun de mesurer l'ensemble de l'engagement en approuvant une ventilation annuelle au stade du budget.

Programme	Crédits de paiement		
	2008	2009	2010
<b>MAIRIE</b>	3 332 700	664 500	2 044 200
			624 000



## 2) Les orientations du budget 2008 et l'évolution des grandes masses budgétaires

### b) En fonctionnement : préserver l'épargne brute par des recettes dynamiques et une maîtrise serrée des dépenses de gestion non nécessaires à notre développement

La commune de Plescop ne déroge pas au constat national et enregistre une accélération de ses dépenses de gestion, même si ces dernières ont progressé beaucoup moins vite que les recettes en 2007. Une part importante de cette hausse est liée à la création de nouveaux services, dont certains sont des services générateurs de ressources, à un niveau modeste toutefois (Maison de l'enfant, médiathèque, espaces verts, etc.).

Nous devons donc rester particulièrement prudents, car une progression incontrôlée pourrait dégrader notre épargne brute, dans un contexte où l'investissement lourd est toujours générateur de frais financiers et de charges de fonctionnement induites.

Comme chaque année, nous entendons cependant concilier le maintien de la qualité du service rendu aux Plescopais et une épargne suffisante pour financer nos investissements, en maîtrisant nos dépenses de gestion courantes : ainsi de nombreux contrats ont été renégociés (copieurs, etc.) qui nous ont permis de trouver des réponses techniques et économiques performantes. Nous nous inscrivons toujours dans cette optique en 2008 car seules les créations de nouveaux services génèrent de réelles hausses des dépenses de gestion.

#### - Un rapport recettes/dépenses de fonctionnement à maintenir

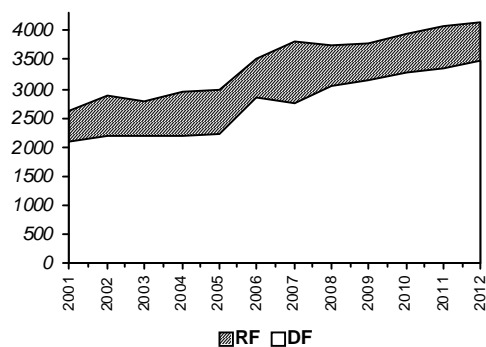
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>RF</b>	2625.79	2880.86	2802.48	2948.55	2977.70	3495.76	5013.23	3 747.00
<b>DF</b>	2092.42	2198.93	2201.23	2209.01	2251.76	2843.48	3964.41	3038.00

Globalement le tuyau de l'autofinancement reste très appréciable depuis 7 ans. Sa dégradation prévue est retardée par une bonne tenue des dépenses de gestion et l'arrivée de recettes complémentaires que nous nous sommes employés à négocier (dotations, contrat enfance jeunesse, etc.).

Globalement, et malgré une baisse probable et importante de notre DGF (Dotation globale de fonctionnement) à partir de 2009, la réflexion engagée sur le développement de nos services et de nos équipements publics permet de penser que cette tendance sera globalement maintenue sans amoindrir la qualité du service rendu aux Plescopais.

Ainsi, en 2008, l'autofinancement pourrait atteindre les 709 KE et se maintenir par la suite dans un tuyau de 630 à 730 KE de 2009 à 2012 (soit un possible autofinancement brut de l'ordre de 3 412 KE pour les 5 prochaines années).

NB : le graphique ne fait pas apparaître l'écriture d'ordre des jardins du Moustoir qui s'ajoute en dépense et s'annule en recette en 2007.



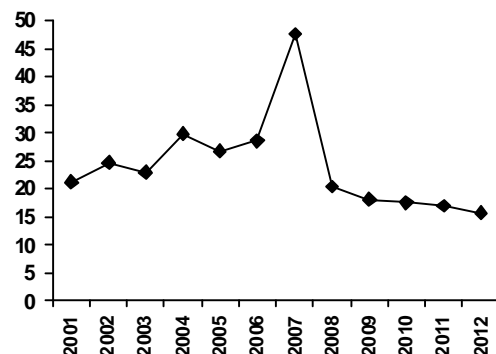
#### - Une baisse relative de l'épargne brute

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>TE</b>	21.15	24.77	23.06	29.81	26.71	28.59	47.59	20.39

Le taux d'épargne est le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute est l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles.

L'évolution de cette épargne doit être surveillée attentivement car elle est déterminante pour le financement des nouveaux équipements. En période d'investissement, sa diminution génère mécaniquement un besoin d'emprunt plus important, lui-même producteur de frais financiers susceptibles de dégrader un peu plus l'épargne brute.

Le taux d'épargne réalisé en 2007 était de 47.59% env. contre 17.88% prévus au stade du DOB. Même si ce décalage prudentiel apparaît chaque année, il convient toutefois de le relativiser car nous entrons dans un contexte d'investissements lourds, producteur de frais induits et financiers significatifs. Nous devons disposer d'un autofinancement suffisant.



**- Des charges de structures relativement contenues**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>RCS</b>	0.47	0.53	0.50	0.44	0.46	0.33	0.49

*Rigidité des charges de structures : Charges de personnel (c/012) et annuité de la dette (c/66) sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure la capacité de la commune à maîtriser l'évolution de ses charges. En moyenne, il ne doit normalement pas excéder 0,67 point durant plus de 2 ans.*

*Pour situer son évolution, il convient de préciser que le niveau de rigidité était estimé à 0.51 en 2007. Cependant, comme nous le soulignons depuis 2004, ce ratio évoluera évidemment à la hausse compte tenu de la réalisation prochaine d'équipements publics générateurs de charges induites lourdes. Il faut donc rester prudent et rechercher encore plus à limiter les dépenses de gestion qui apparaissent encore importantes au stade du DOB.*

*En projection, nous devrions pouvoir nous maintenir autour de 0.50 de manière durable, malgré les forts investissements.*

**c) En investissement : un effort d'investissement particulièrement important**

2008 est une année charnière car elle correspond à une année électorale. Par ailleurs, elle va voir se concrétiser des projets importants puisque nous avons enfin pu obtenir des pouvoirs publics qu'ils assument leurs engagements en matière de financement d'équipements publics structurants pour une commune de 5000 habitants. Dans ce contexte, l'effort d'investissement reste important, même s'il contient des crédits qui ne seront pas forcément consommés cette année. Le poids effectifs de l'emprunt en sera évidemment réduit d'autant.

Cette année, parce que nous prévoyons la réalisation d'équipements exceptionnels tels que la mairie, nous avons souhaité disposer du fruit d'un long travail passé, qui allège enfin l'effort des ménages, à savoir une participation de l'excédent du budget économique. Cette participation, prévue à hauteur de 400 KE env. permettra d'éviter un emprunt couteux alors que nous disposons d'une trésorerie importante.

La section d'investissement, ainsi financée sans emprunt, prévoit de concentrer nos efforts sur les infrastructures destinées à sécuriser l'arrivée dans le centre bourg et prend ainsi en compte la réalisation de trois giratoires : Soleil Levant, Ste Anne et l'Hermine.

N°	Programme	Crédit
48	Informatique Mairie	3,00
49	Cimetière	30,00
50	Sécurité des bâtiments	11,00
51	Acquisition de terrains	484,35
52	VRD	621,93
53	Parc Urbain et aire de stationnement	9,10
54	Aménagement du centre bourg	554,54
55	Atelier des services techniques	30,13
57	Mairie	664,50
61	Ecole CADOU	5,20
64	Ecole DOLTO	21,30
69	Stade municipal + som n°1 Salle verte	3,80
74	Stade de Leslégot	2,20
78	Mille Clubs+Salles AFR	2,10
80	Restaurant scolaire	26,00
82	Espaces verts	41,75
86	Equipements périscolaires	4,73
88	Salles Polyvalentes 1 et 2	89,93
103	Salle omnisports	11,67
118	Salle de sport/dojo/musculation	1,90
119	Local station	6,65
120	Médiathèque	920,12
ONA	Opérations non affectées	266,65

**Ventilation des programmes**

Enfance	66.33
Culture, famille, loisirs	922.22
Sport	109.50
Infrastructure	1206.47
Développement	484.35
Services	757.03

## B. Une progression modeste des recettes courantes

### 1) Des recettes institutionnelles en ralentissement

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
939.2	930.6	951.8	867.7	1021.2	1028.8	1124.1	1460.9	1484.7

Le gouvernement a décidé de reconduire le pacte de stabilité des dotations de l'Etat, mais, pour autant, la progression de la part revenant aux communes reste relativement modeste sur le plan national puisque la hausse de l'enveloppe globale profite essentiellement aux départements et aux groupements de communes.

Ce ralentissement avait été anticipé en projection et reste donc conforme à nos prévisions qui le situaient à 1% en 2008 au lieu du +1.28% notifié. Par ailleurs, comme nous l'avions annoncé l'an passé, l'effet d'aubaine 2007 s'atténuera probablement lors de l'entrée en vigueur du nouveau recensement général de la population en 2009. L'excédent cumulé doit donc être prudemment affecté à l'autofinancement.

### 2) Un relatif tassement du produit des services

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
354.28	399.83	360.28	349.42	374.86	392.65	403.31	397.27

En valeur réelle (une fois retranché les produits exceptionnels), le service de restauration alimentaire ce poste à hauteur de 31.46%, le service enfance à hauteur de 27.69% (multi-accueil compris) et le remboursement des salaires du service assainissement et du CCAS à hauteur de 31.65%. Il convient donc de suivre l'évolution de ces postes, encore que le produit des services ne représente guère que 10.80% du budget général et qu'il compense généralement une partie des dépenses d'un service.

L'année 2007 s'est traduite par une hausse contenue des effectifs du restaurant scolaire, ainsi qu'une fréquentation à la hausse de l'accueil périscolaire. L'année 2008 devrait s'inscrire dans une perspective analogue.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'affectation en totalité de 2 agents au service de l'assainissement génère un remboursement significatif de salaire qui devrait au demeurant être déduit de la masse salariale pour apprécier les ratios de niveau du budget principal.

Enfin, en projection, ce poste évoluera un peu à la hausse en raison de la fréquentation du multiaccueil et de la médiathèque puis devrait se stabiliser dans une fourchette de 2 à 3%.

### 3) Une appréciation des bases fiscales liées à notre développement maîtrisé

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1268.1	1472.3	1298.1	1381.9	1515.4	1634.1	1771.6	1808.9

Globalement, le rendement fiscal de 2007 s'est apprécié de 8.4% à la faveur de la variation physique des bases. Ce seul produit des trois taxes doit être suivi avec une particulière attention car il représente près de 44 % des recettes du budget principal.

En 2008, il devrait encore progresser de près de 3.9% en raison de la dynamique des bases et de leur révision nationale (+1.6%). Il convient toutefois de noter que le produit fiscal par habitant s'établit à 256.88 €/hbt, ce qui reste bien inférieur au produit fiscal des communes du département au développement analogue (300 €/hbt en moyenne).

En projection, le produit des trois taxes pourrait varier de 1551 KE en 2007 à 2019 KE à 2012 sous l'effet de la seule évolution des bases, avec une revalorisation forfaitaire nationale estimée à 1.5%. Nous n'avons donc pas besoin de recourir à une hausse des taux même si nous nous situons dans la fourchette inférieure des produits fiscaux.

Year	Fiscal Base
2001	1268.1
2002	1472.3
2003	1298.1
2004	1381.9
2005	1515.4
2006	1634.1
2007	1771.6
2008	1808.9

## C. Des charges courantes maîtrisées mais en phase haussière

### 1) Des charges de personnel en rapport avec la quantité de service rendu

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
899.1	994.9	1035.7	1094.1	1222.2	1394.2	1518.3	1675.0

L'année 2008 enregistrera une nouvelle hausse des frais de personnel liée principalement :

- à la création d'emplois liée au développement du service rendu aux Plescopais : + 101 KE env. (dont 77% env. pour la médiathèque et 14% pour la petite enfance) ;
- à la progression généralisée des salaires et au glissement vieillesse technicité (GVT) : + 13 KE ;
- à la hausse des charges patronales (+42 KE env.) dont 24.6 KE env. résultant de l'adhésion à la CNRACL liée à la résorption de l'emploi précaire.

Une partie de ces hausses sera compensée par des recettes et des départs survenus l'an passé et cette année.

En projection, une fois les nouveaux services créés, l'évolution résultera essentiellement du GVT estimé dans une fourchette de 2 à 3% selon les années.

Year	Personnel Charges
2001	899.1
2002	994.9
2003	1035.7
2004	1094.1
2005	1222.2
2006	1394.2
2007	1518.3
2008	1675.0

### 2) Une relative stabilité des participations extérieures

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
381.8	293.4	175.6	182.4	182.8	292.1	259.2	303.1

Le compte 65 (DF 653 déduit) est en hausse sensible en raison de :

- la hausse de l'enveloppe Ogec (+9KE) ;
- la provision pour les écoles privées extérieures (+31 KE)

En projection, cette enveloppe ne devrait guère évoluer fortement, sauf, naturellement, à ce que le mouvement associatif ait besoin de soutien plus important, notamment pour se structurer plus fortement.

Year	External Participations
2001	381.8
2002	293.4
2003	175.6
2004	182.4
2005	182.8
2006	292.1
2007	259.2
2008	303.1

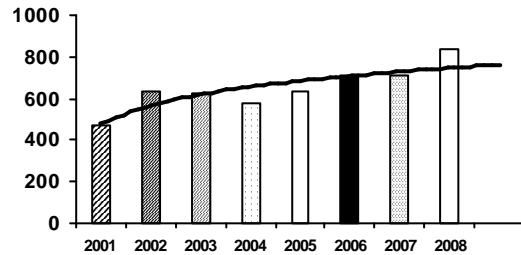
### 3) Les autres charges courantes de gestion

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
471.91	630.04	620.21	580.57	631.42	707.16	707.18	838.58

La hausse de ce poste (c/ DF 011 et DF 653) résulte principalement de la hausse des prix affectant les matières premières (+23%), malgré les mises en concurrence fortes et l'adhésion à des groupements d'achat. L'impact de la création de nouveaux services n'est pas non plus négligeable.

Ce poste comprend aussi des prestations nouvelles : révision du PLU (12.6 KE pour 2008), travaux en régie (+12 KE), entretien des terrains (+10 KE), activités du CLSH, etc.

En projection, ce poste devrait se stabiliser puisque l'essentiel des services d'une commune de plus de 5000 habts sont créés. Il reste que l'inflation nationale peut perdurer.



## D. L'annuité de la dette relativement contenue

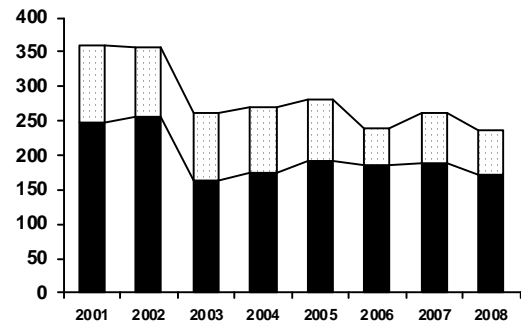
### 1) Une hausse en phase avec les investissements lourds

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
K	248.03	438.71	162.49	175.73	189.90	184.40	187.56	170.85
î	110.42	98.52	98.43	93.76	91.83	55.69	73.32	65.60

A l'exception de l'année 2002 qui avait enregistré un remboursement exceptionnel de capital différé de 182 KE env. (déduit dans le graphique), l'évolution de l'annuité de la dette est marquée par une relative stabilité qui situe la commune de Plescop dans un niveau appréciable de dette par habitant.

Compte tenu des très bons résultats engrangés depuis quelques années, l'alourdissement prévisible du stock de la dette ne produira ses effets que lors de la réalisation d'investissements lourds. Par ailleurs, en ayant recours à la manne du budget économique de manière prudentiel, nous pouvons réduire encore ce volume annoncé.

En projection, les emprunts s'alourdiront évidemment en phase d'investissement exceptionnel. Les intérêts réglés notamment passeront de 2.28% des dépenses réelles de fonctionnement à 3.34%. Nous devons donc rester toujours vigilants.



### 2) Un ratio "solvabilité" relativement stable dans l'immédiate

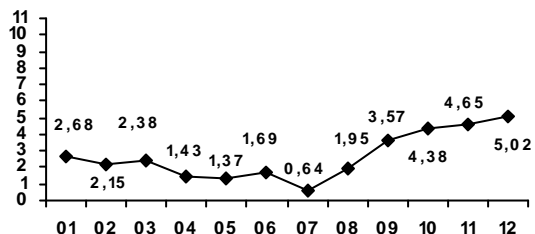
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
S	2.68	2.15	2.38	1.43	1.37	1.69	0.64	2.10

Le ratio de solvabilité mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il permet de juger la capacité de la commune à se désendetter, donc à s'endetter.

- > Moins de 8 ans : zone verte
- > De 8 à 11 ans : zone médiane
- > De 11 à 15 ans : zone orange
- > Plus de 15 ans : zone rouge

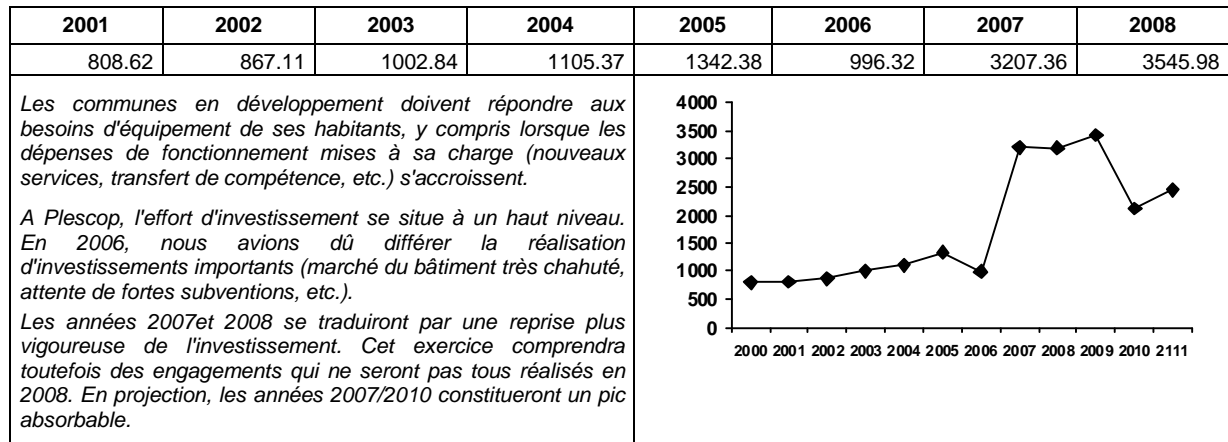
Celui-ci est bien contenu et conforme à nos marges, même s'il augmente inévitablement dans un contexte d'investissement important. En 2007, il était estimé à 2.56.

En projection, ce ratio accélérera évidemment sa croissance mais ce stabilisera autour de 4 à 5 points, alors que nous aurons réalisé des investissements lourds exceptionnels.

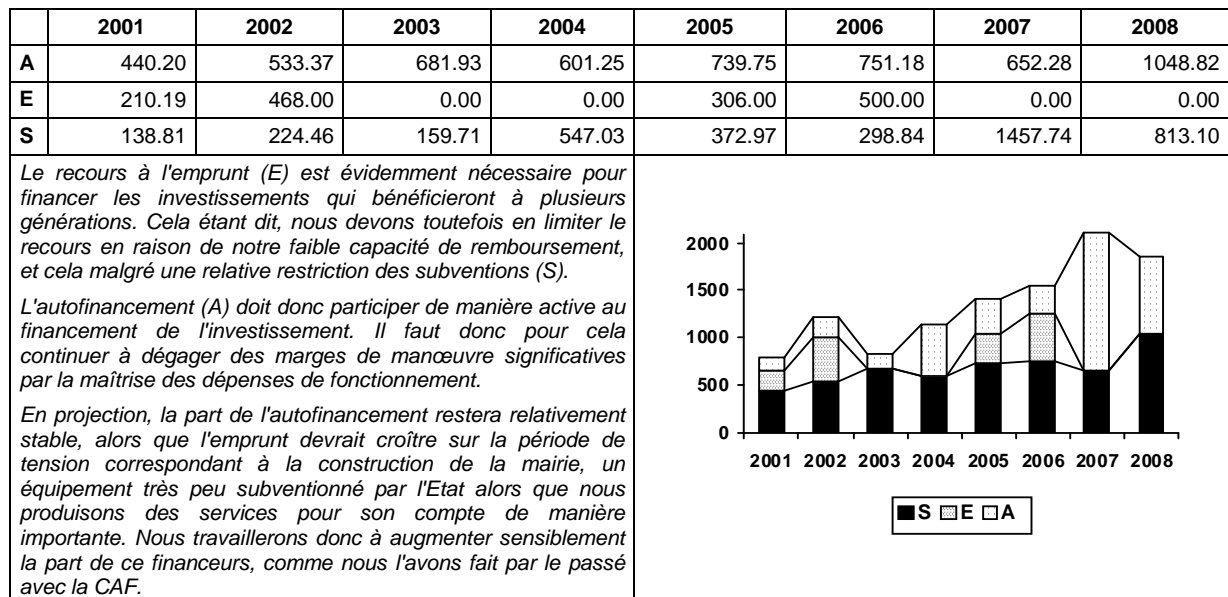


## E. La priorité donnée à l'investissement

### 1) Un effort d'équipement toujours soutenu



### 2) Un plan de financement qui doit privilégier l'autofinancement



## III. BUDGET ASSAINISSEMENT

### A. Les grandes orientations

En investissement : Comme nous l'avons annoncé, le rythme des investissements s'amenuise, car on ne réalise évidemment pas des stations d'épuration tous les ans. Cela étant dit, l'investissement reste élevé, principalement en raison de :

- l'assainissement du secteur du Moustoir : 386 262 € env. ;
- la réhabilitation du réseau du bourg : 292 184 € env. ;
- l'assistance à la mise à jour du schéma d'assainissement : 42 700€ env. ;
- le refoulement de la conduite Sud vers la station d'épuration : 58 220 € env.

S'ajoutent à ces grands travaux, l'immobilisation des subventions (225 KE env.) et les emprunts (67 KE env.).

En projection, le budget d'investissement va connaître une hausse importante de 2009 à 2014, à l'occasion de la rénovation du réseau urbain dans le contexte de l'aménagement du centre bourg (dans une fourchette de 280 à 330 KE). Par ailleurs, l'étude menée sur le développement de notre schéma d'assainissement pourrait conclure à l'extension de notre station d'épuration, compte tenu de la position récente de la ville de VANNES. S'il n'est pas encore possible de chiffrer précisément ces travaux à ce jour, en particulier le second point qui dépendra de l'étude en cours, il est permis de supposer qu'ils nécessiteront un emprunt important, encore que les travaux de rénovation des réseaux urbains soient généralement bien subventionnés (30 à 35%).

**En fonctionnement :** Les charges courantes resteront globalement stables en 2008, à l'exception du chapitre 011 qui connaîtra une hausse liée principalement à l'entretien de la station d'épuration (changement de pièces, etc.) à hauteur de 19 KE env. ).

En projection, ces charges devraient toujours rester stables mais pourraient varier ponctuellement à la hausse en fonction de la maintenance de la station d'épuration.

## B. Des ressources d'exploitation courantes variables

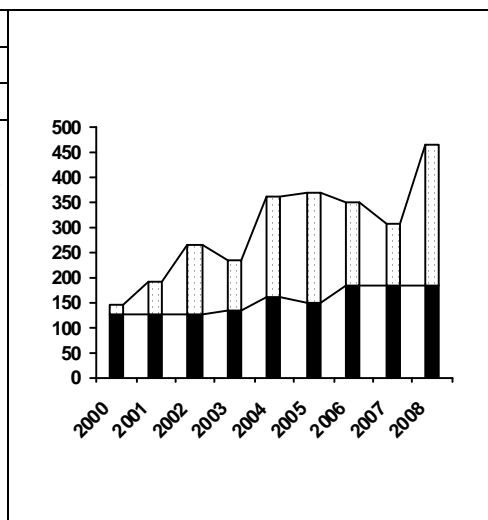
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>PRE</b>	65.7	138.1	99.3	203.5	220.0	166.3	126.1	280.0
<b>RA</b>	125.4	127.4	133.1	158.9	147.3	182.4	181.6	183.5

*La redevance d'assainissement (RA) progresse sous l'effet des seules opérations nouvelles puisque les tarifs sont restés stables. Pour mémoire, la baisse apparente de 2005 s'expliquait par le mode de facturation qui fait intégrer en 2004 une partie de la consommation d'eau potable du 2<sup>nd</sup> semestre 2003 qui était évidemment exceptionnelle. De manière surprenante, alors que le nombre d'abonnés augmente, cette redevance reste relativement stable, principalement en raison d'une stabilité voire d'une réduction de la consommation en eau potable.*

*En projection, elle ne devrait pas s'accroître considérablement dans les années à venir en raison du recours plus important aux récupérateurs d'eaux pluviales et de la plus grande vigilance des consommateurs.*

*La participation pour raccordement à l'égout (PRE) fluctue au gré des opérations. Son rendement est particulièrement dynamique en période de réalisation d'opérations importantes (Zac de l'Hermine, du Moustoir, EAPT, Kerluherne, etc.).*

*En projection, elle devrait connaître une baisse dans les deux ans puis rester relativement stable en moyenne compte tenu de la réalisation d'immeubles collectifs.*

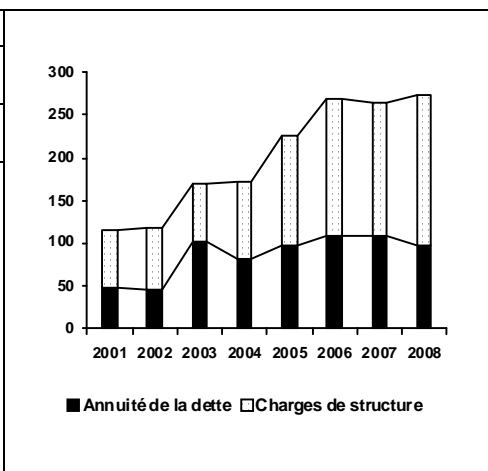


## C. Des charges d'exploitation contenues

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Charges de structure</b>	68.2	71.5	68.1	91.9	127.9	161.0	156.0	176.2
<b>Annuité de la dette</b>	47.8	45.4	102.0	80.5	97.3	107.7	107.8	96.2

*Les charges de structure, après une période de relative stabilité, connaissent une hausse plus importante liée principalement au fonctionnement général de la nouvelle station d'épuration, ainsi qu'à la hausse du remboursement des frais de personnel, notamment en raison de l'affectation de 2 agents du service technique à l'assainissement, mais également en raison des dépenses occasionnées par la mise en place du schéma d'assainissement de la commune (+11.50 KE).*

*L'annuité de la dette progresse moins fortement que prévu dans la mesure où il s'agit surtout de rembourser des avances remboursables dans un premier temps, ces dernières ne générant aucune charge d'intérêt. Toutefois ces charges devraient par la suite progresser en raison des investissements importants à venir.*



## IV. BUDGET ECONOMIQUE

### A. Les grandes orientations

Dans la mesure où le budget de l'espace d'activités de PLESCOP Tréhuinec est un budget de lotissement, les charges et les produits varient de manière importante en fonction des opportunités, créées, d'un exercice à l'autre. L'analyse des exercices précédents n'offre donc de ce point de vue que peu d'intérêt.

En dépense : Le budget 2008 sera marqué par une réponse forte aux demandes des entrepreneurs que nous avons consultés à plusieurs reprises lors du montage du dossier Qualiparc. Principalement, les investissements sont liés aux travaux :

- du programme Qualiparc (1600 KE env.) qui représentent 70,7 % du coût des travaux d'aménagement ;
- du giratoire de Tréhuinec (306 KE) qui représente 13.44 % des aménagements
- de Kerluherne (164.8 KE), qui représentent 7.2%.

Le reste concerne les travaux d'électricité et d'éclairage public (166.7 KE) et diverses autres menues interventions.

En projection, ce budget devrait connaître une pause après les grands aménagements, afin de préparer les nouveaux grands investissements destinés à assurer la continuité du développement économique de PLESCOP.

En recette : L'espace de Tréhuinec a aisément trouvé des acquéreurs pour son secteur Nord en apportant une réponse pertinente et équilibrée tant aux grandes entreprises départementales (CAB 56) qu'aux petits artisans. L'ensemble des ventes avoisine les 699 KE. Le conseil général abonde également largement notre budget par une subvention estimée à 240 KE env..

En projection, les recettes dépendront de notre volonté d'ouvrir à la vente les terrains que nous possédons encore. Toutefois, parce que leur emplacement est éminemment stratégique, il nous faudra être prudent sur le client cible. Notre réserve est importante puisqu'elle s'élève à plus de 19 ha équipés

### B. Des rentrées très importantes

En 2008, les ventes seraient les suivantes :

<b>Ventes</b>	
<b>Secteur Nord</b>	
CAB 56	461 328.00
VA2I&Proméo	49 700.00
LE NY	48 500.00
AB Méca	41 500.00
FABRIC METAL	40 000.00
ALJRY Laly	22 470.00
JICQUEL Pierre	36 138.00

### C. La poursuite d'investissements très lourds

En 2008, les charges prévisibles sont les suivantes :

<b>Travaux et études</b>	
Travaux Qualiparc	1 610 000
Giratoire de Tréhuinec	306 000
Autres travaux Kerluherne	164 900
Eclairage Qualiparc	167 000
Divers	30 000

Principales remarques :

#### BUDGET PRINCIPAL

*Nelly FRUCHARD, Jean Yves LE MOIGNO, Christian GASNIER et Bernard DANET soulignent les très bons résultats qui permettent d'envisager sereinement l'avenir sans trop d'emprunts, et en restant toujours prudents sur la gestion du fonctionnement qui doit rester serrée. Christian GASNIER ajoute que malgré les très forts investissements, il est clairement démontré que l'autofinancement se maintiendra à un niveau confortable. Bernard DANET souligne que le constat est identique s'agissant des charges de structures.*

*Jean Yves LE MOIGNO complète en précisant que ces données intègrent la réalisation d'une mairie peu subventionnée et d'un centre-bourg, c'est-à-dire des équipements que l'on ne réalise pas souvent. Il rappelle également que la dynamique des bases*



est essentiellement le fruit du développement économique, tertiaire en particulier. Christian GASNIER ajoute qu'il reste 19 ha de terrains équipés en stock.

Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE et Danielle NICOLAS souligne également le fait que la hausse des dépenses de personnel est essentiellement affectée à la création d'emplois liée à des nouveaux services rendus aux Plescopais (maison de l'enfant, médiathèque, etc.).

Claudine STEPHANT considère que cette dépense correspond au coût du bon fonctionnement des services et qu'elle est dès lors logique.

Jean Yves LE MOIGNO rappelle que, sur la globalité du mandat, l'emprunt représente 1,5 M€ pour 9 M€ d'investissement par ailleurs financés par 48% d'autofinancement. Il souligne également le gros travail accompli pour obtenir des subventions importantes, à hauteur de 35% du financement, et pour maintenir une gestion rigoureuse qui offre des marges d'investissement pour l'avenir.

Claudine STEPHANT apprécie l'absence de hausse des taux annoncée et tient à reconnaître qu'il s'agit d'un bon budget, qui correspondait aux besoins souhaités par les équipes.

Nelly FRUCHARD tient à remercier Claudine STEPHANT et regrette par ailleurs l'absence de Bernard JOUET pour débattre de ces orientations. Evoquant quelques déclarations qui peuvent circuler ici ou là, elle indique qu'il convient de laisser de côté les propos peu sérieux qui circulent car, ce qui compte, finalement, c'est ce qui est fait.

Jean Yves LE MOIGNO précise que gérer une collectivité, c'est long, très long, et qu'il faut gérer très prudemment au quotidien. Il ajoute avec Bernard DANET que les équipements sont utilisés aux mieux de leur capacité, en les mutualisant notamment autant que possible, comme cela a été fait, par exemple, pour les équipements sportifs qui ont servi au Roue Waroch.

Christian GASNIER indique que le développement des communes était jusqu'ici linéaire mais que l'on est jamais à l'abri d'un problème ou d'un arrêt de développement lié à la proximité du Golfe : la répartition des investissements intègre cette donnée puisqu'elle peut être étalée sur deux années de plus. A ce sujet, Yolande GAUDAIRE souligne la fidélité des financeurs tels que la CAF mais que les aides peuvent stagner voire baisser à l'avenir.

Bernard LE STUDER déclare que le projet de budget est un très bon projet et qu'il donne en conséquence un chèque en blanc à l'équipe sortante.

Françoise MOURAUD annonce qu'elle aurait voté le budget cette année car la gestion lui paraît saine et que les abstentions passées s'expliquaient avant tout par des différences de méthode.

Sylvaine LE JEUNE tient à souligner à cette occasion la très bonne gestion du personnel de la comptabilité.

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

Christian GASNIER et Jean Yves LE MOIGNO rappellent les bons résultats de ce service bienheureusement reprise en régie par la commune grâce à des décisions courageuses.

Christian GASNIER indique que la redevance du SPANC était une obligation légale imposée par le trésorier payeur de l'Etat.

Nelly FRUCHARD précise que la commune de Plescop est l'une des collectivités qui a essayé de réduire sa redevance au plus juste et que le SPANC permet en tout état de cause d'améliorer l'environnement.

Christian GASNIER ajoute que le personnel est attentif et à l'écoute des personnes ; qu'il a été formé tant d'un point de vue technique qu'humain dans l'approche parfois délicate de ce dossier.

#### BUDGET ECONOMIQUE

Christian GASNIER estime qu'il faudra réfléchir au devenir du secteur "Zadé" (c'est-à-dire le secteur Sud de Kerluherne compris dans le périmètre d'une zone d'aménagement différé) et de Tréhuinec Est. Il annonce qu'un nouveau beau projet pourrait voir le jour à Tréhuinec mais qu'il est encore trop tôt pour en parler.

Bernard DANET indique à Claudine LE GALLIC que cette politique a abouti à totaliser près de 120 entreprises sur la commune environ, avec les emplois induits.

Nelly FRUCHARD précise qu'elle est fière d'avoir lancé le projet d'équipement tertiaire dans le Sud de la commune et ajoute avec Bernard DANET que ce développement a enfin été reconnu par François GOULARD, président de la communauté d'agglomération, qui a souligné le fait que la commune de PLESCOP avait connu le plus fort développement économique du pays de Vannes.

**Le conseil municipal a ainsi débattu des grandes orientations budgétaires.**

## Délibération du 29 février 2008

### 08-15. Scolaire – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne

Yolande GAUDAIRE lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 2 mars 2007, les conseillers avaient fixé le montant de la subvention 2006/2007 versée à l'école privée Ste ANNE à 107 724.54 € pour les enfants domiciliés sur la commune de PLESCOP, soit :

- 874.31 € par élève pour l'école maternelle (84) ;
- 314.52 € par élève pour l'école primaire (109).

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent, et de la nouvelle réglementation applicable au calcul du coût d'un élève du public, après avoir rencontré les membres du bureau de l'O.G.E.C., il est proposé de fixer la participation communale à hauteur de 116 389,11 € pour la période 2007/2008, cette participation étant répartie ainsi :

- 1 109.20 € par élève pour l'école maternelle (83) ;
- 236.17 € par élève pour l'école primaire (103).

Annexe : Tableau d'évaluation du coût d'un élève du public

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Développement économique et finances" du 20 février 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **fixer la participation communale de l'école Ste ANNE dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

**Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0**

## Délibération du 29 février 2008

### 08-16. Culture – Finances - Equipement de la médiathèque – Subvention – Consultation – Délibération pré-budgétaire

Danielle NICOLAS lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 23 septembre 2005, l'assemblée avait approuvé le programme de réalisation de la médiathèque. Depuis, nous avons affiné ce programme et poursuivi sa procédure de réalisation.

Parallèlement, nous avons également engagé une réflexion approfondie sur le fonctionnement possible de cette nouvelle structure, réflexion développée avec la directrice de la médiathèque, cette dernière ayant été recrutée le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Toutefois, il nous appartient d'ores et déjà d'arrêter une enveloppe financière globale maximum, à l'intérieure de laquelle la directrice pourra travailler de manière pertinente, afin de solliciter dès maintenant toutes les subventions possibles auprès des organismes compétents.

Après de nombreux échanges avec les professionnels de la médiathèque départementale publique ainsi qu'avec l'architecte chargé de l'opération, il est apparu cohérent de retenir le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant EHT	RECETTES	Montant EHT
<b>Mobilier</b>	85 400,00	Conseil général (Plaf. 50% 30,5KE) DRAC 40%	15 250,00 34 160,00
<b>Informatique</b>	14 300,00	Conseil général (Plaf. 50% 15,2KE)	7 600,00
<b>Logiciel</b>	7 400,00	DRAC 40%	8 680,00
<b>Constitution du fonds</b>			
- CD/DVD	9 500,00	Conseil général (plafond 3,05 KE) 50%	1 525,00
- Livres	11 500,00	Conseil général (plafond 3,05 KE) 50%	1 525,00
		CNL	5 120,00
		Autofinancement	54 240,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>128 100,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>128 100,00</b>

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Développement économique et finances" du 20 février 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **approuver le programme d'acquisition de l'équipement de la médiathèque précité et dire que les crédits nécessaires précités seront inscrits aux comptes 20 (logiciels) et 21 (matériels informatiques et mobilier), prog.120 ;**
- **approuver le plan de financement précité ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour les demandes de subvention auprès des organismes publics ou privés concernés (Conseil général, D.R.A.C., etc.) ainsi que pour la mise en compétition des entreprises compétentes et la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents dans la limite de l'enveloppe maximum précitée.**

**Pour : 26                  Contre : 0                  Abstention : 0**

Copie certifiée conforme  
Le maire  
Nelly FRUCHARD